

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

25356370

Déposé
16-09-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0638916927

Nom(en entier) : **GEBEMA**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Avenue Jean de la Hoese 54
: 1080 Molenbeek-Saint-Jean**Objet de l'acte :** SIEGE SOCIAL

D'un acte qui a été reçu le 12 septembre 2025, par le Notaire **Hervé BEHAEGEL**, de résidence à Saint-Gilles (Bruxelles), il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à Responsabilité Limitée " **GEBEMA** ", dont le siège est établi à Molenbeek-Saint-Jean (1080 Bruxelles) Avenue Jean de la Hoese 54, a notamment décidé à l'unanimité :

1°/ de transférer le siège actuel de la société et de l'établir dorénavant à 1400 Nivelles, Rue de l'Industrie 19 et de remplacer en conséquence le texte de l'article 2 des statuts par le texte suivant :

« *Le siège est établi dans la Région **Wallonne**.*

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la Région Wallonne par simple décision de l'organe d'administration.

La décision de transfert du siège prise par l'organe d'administration au sein de la Région ne modifie les statuts que si l'adresse précise du siège y figurait. Dans ce dernier cas, la décision de transfert sera constatée par acte authentique.

Si le siège est transféré vers une autre Région, même sans changement de régime linguistique, la décision prise par l'organe d'administration modifie les statuts et doit être constatée par acte authentique.

La décision de transférer le siège vers une autre Région linguistique implique une traduction des statuts et relève de la compétence de l'assemblée générale constatée par acte authentique.

La société peut établir, par simple décision de l'organe d'administration, des sièges administratifs, succursales, agences, dépôts et comptoirs en Belgique et à l'étranger. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposé en même temps : expédition de l'acte, statuts coordonnés.

Signé Hervé BEHAEGEL Notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").